

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_29
id. 1637

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE AU
COLLÈGE JEAN LACAZE À GRISOLLES
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

L'Assemblée départementale, en sa séance du 27 juin 2011, a approuvé un plan pluriannuel de construction d'installations sportives couvertes dans les collèges départementaux, dont celle d'une salle de gymnastique au collège Jean Lacaze à Grisolles.

Par délibérations de l'Assemblée départementale en date des 12 mars 2012 et 17 novembre 2014, une autorisation de programme de 1 265 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle de gymnastique au collège Jean Lacaze à Grisolles dont la réalisation a été confiée à la Semateg par contrat de mandat en date du 6 décembre 2012.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 novembre 2014 pour une remise des offres à la Sématég avant le 5 décembre 2014 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, la Dépêche du Midi, la plateforme achatpublic.com et sur le site de la Semateg.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- le prix : 60 %,
- la valeur technique des offres : 40 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 23 février 2015, a décidé d'attribuer les marchés de travaux selon les conditions telles que présentées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale, du 27 juin 2011, approuvant un plan pluriannuel de construction d'installations sportives couvertes dans les collèges départementaux, dont celle d'une salle de gymnastique au collège Jean Lacaze à Grisolles,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 février 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux relatifs à la construction d'une salle de gymnastique sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	V.R.D.	V.L.M.T.P.	70 954,50 €	/	70 954,50 €
2	Gros-oeuvre – dallage – charpente	PONS	335 010,78 €	/	335 010,78 €
3	Couverture – bardage – serrurerie	DEGUILHEM-TANIE	200 000,00 €	51 754,00 €	251 754,00 €
4	Menuiserie bois	BATTUT	8 702,23 €	/	8 702,23 €
5	Plâtrerie – isolation	RC 82	12 144,80 €	/	12 144,80 €
6	Menuiserie alu	POUX	6 972,60 €	/	6 972,60 €
7	Electricité	FAUCHE	28 815,17 €	49,38 €	28 864,55 €
8	Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	GROC-GABRIELLI	80 394,57 €	/	80 394,57 €
9	Carrelage – Faïence	LACAZE	9 621,50 €	/	9 621,50 €
10	Peintures	PSO	22 117,00 €	/	22 117,00 €
TOTAL HT			774 733,15 €	51 803,38 €	826 536,53 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 826 536,53 € H.T., soit 991 843,84 € T.T.C.

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET